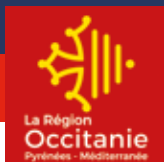




FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS D'ÉNERGIE COOPÉRATIFS ET CITOYENS :

un formidable levier économique, social et démocratique pour les territoires
ELUS, CITOYENS, ACTEURS DU TERRITOIRE : ENGAGEZ-VOUS !



CONSTRUCTION DE PARCS EOLIENS, CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES, MICRO-CENTRALES HYDRAULIQUES, CHAUFFERIES-BOIS, METHANISATION...

La transition énergétique représente une formidable opportunité pour renforcer la cohésion à l'échelle des territoires. En tant qu'acteurs locaux, nous avons tous un rôle à jouer dans le développement de projets d'énergie coopératifs et citoyens. Ces projets constituent également un outil au service de la mise en œuvre des plans climat-air-énergie territoriaux.

1 L'OCCITANIE, VERS UNE RÉGION À ÉNERGIE POSITIVE

28 novembre 2016 : la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée affirme sa volonté d'être pilote pour devenir la première Région à énergie positive d'Europe d'ici 2050.

Comment ?

En divisant par 2 la consommation d'énergie par habitant.
En multipliant par 3 la production d'énergie renouvelable.

4 appels à projets successifs lancés par l'ADEME et la Région Occitanie depuis 2014.

3 objectifs

Faciliter l'émergence de sociétés locales coopératives et citoyennes de production d'énergies renouvelables.

Rassembler les compétences des acteurs locaux : favoriser la participation des citoyens, des collectivités et des acteurs locaux à la gouvernance et au financement des projets.

Créer de la valeur pour le territoire et optimiser les retombées économiques locales.

2 UN PROJET D'ÉNERGIE COOPÉRATIF ET CITOYEN, C'EST QUOI ?

C'est un projet de production d'énergie renouvelable qui ouvre majoritairement son capital au financement collectif et qui associe la collectivité, les acteurs du territoire, ses habitants et les développeurs autour d'une gouvernance partagée.

Un projet "coopératif et citoyen" dans quels buts ?

- > Produire localement et consommer sa « propre » énergie
- > Partager collectivement les bénéfices d'une ressource commune, appartenant à tous
- > Mobiliser l'épargne pour un développement local
- > Maîtriser localement et de façon démocratique les décisions en faveur de l'intérêt collectif local
- > Impliquer chacun dans la transition et faciliter la compréhension des enjeux

À noter : un projet « participatif » permet aux citoyens et collectivités de participer seulement au financement du projet sans prendre part à sa gouvernance.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

4 APPELS À PROJETS

47 lauréats accompagnés

près de 70 sociétés locales de production dont 16 projets sont déjà reliés au réseau

3500 citoyens impliqués + de 50 collectivités déjà engagées

BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE VOTRE PROJET EN 5 ÉTAPES CLÉS

EMERGENCE

DEVELOPPEMENT

DEVELOPPEMENT TECHNIQUE

Etude d'opportunité

PARTICIPATION CITOYENNE

Initiative de collectifs citoyens, de collectivités ou d'acteurs locaux

SOUTIEN FINANCIER

Subventions et dons
Dispositif : appels à projets
Contact : ECLR Occitanie

Etudes de faisabilité
Autorisations administratives

Constitution de la société locale et du groupe porteur

Choix des partenaires financiers
Capitalisation des fonds propres
Dispositifs : EnRcit, AREC, Energie Partagée

3

SAISIR L'OPPORTUNITÉ DE S'ENGAGER

Les collectivités disposent d'un large éventail de solutions pour accompagner le développement de projets coopératifs et citoyens. Elles peuvent agir à plusieurs niveaux pour :

Faciliter l'émergence et le soutien d'un projet par

- > Le soutien à l'organisation logistique d'évènements
- > L'identification et la mise à disposition des données
- > La modification des documents réglementaires en faveur des énergies renouvelables

Contribuer à l'initiative d'un projet par

- > L'organisation de temps de concertation
- > La mise à disposition d'espaces (toitures, terrain...)
- > La mise à disposition de temps passé de personnel dédié

Participer financièrement au projet par

- > L'octroi de subventions aux porteurs de projets du territoire
- > La participation au capital d'une société de projet

Inciter la mise en place d'une politique de développement de projets citoyens par

- > La mise en place d'une charte de co-développement
- > La création d'une société locale d'énergie
- > L'identification des objectifs de production d'énergie citoyenne

DE NOMBREUX BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE

Dynamique sociale et citoyenne
Lien social Bien-être
 Ancrage local **RETOMBÉES ÉCONOMIQUES**
GISEMENTS LOCAUX Création d'emploi
 Épargne locale **ENJEUX ÉNERGÉTIQUES**
NOTORIÉTÉ **Circuits courts**



LE SAVIEZ-VOUS ?

La loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) permet, pour la première fois, aux collectivités territoriales d'être actionnaires d'une structure juridique ayant pour principale vocation la production d'énergie renouvelable.

Le décret du 29 septembre 2016 relatif à l'investissement participatif dans les projets de production d'EnR permet de simplifier le recours à l'investissement participatif en augmentant notamment à 2,5 millions d'euros le plafond des offres pouvant être effectuées sur une plateforme de financement participatif sans obligation de publicité.

Les appels d'offres publiés par la Commission de Régulation de l'Énergie encouragent les projets citoyens en bonifiant leurs tarifs d'achat.

FINANCEMENT



Souscriptions et conventions

Levée de fonds

Investissements et prêts bancaires

Dispositifs : Prime citoyenne, AREC, Énergie Partagée, Crowdfunding

CONSTRUCTION



Installation

Suivi des contrats et des délais de construction

Communication sur le déroulé du chantier

Paiement des prestataires

EXPLOITATION



Mise en oeuvre des contrats et assurances

Maintenance

Communication locale
Actions et animations pédagogiques

Vente de l'énergie
Partage des bénéfices

DES ACTEURS VOUS ACCOMPAGNENT

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des pouvoirs publics, du grand public et des collectivités afin de les accompagner vers une transition énergétique et écologique.

En Occitanie, l'ADEME et la Région, avec l'appui de l'Agence Régionale Énergie Climat (AREC), accompagnent les collectivités à travers l'animation de réseaux et clubs régionaux, le soutien financier et technique dans le cadre des appels à projets citoyens et territoriaux. Elles encouragent les collectivités à développer des projets d'énergies renouvelables et à s'engager dans des démarches exemplaires de transition énergétique.

Cette dynamique d'accompagnement des projets citoyens est renforcée depuis janvier 2018, dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignation, par la mise en place d'un fonds de soutien aux projets citoyens EnRciT et d'un accord de partenariat avec Énergie Partagée portant sur l'animation et la coordination à l'échelle nationale.

- > <https://occitanie.ademe.fr/expertises/territoires-en-transition/energies-renouvelables-cooperatives-et-citoyennes>
- > www.laregion.fr/-energie-positive-

LE RÉSEAU ÉNERGIES CITOYENNES LOCALES ET RENEUVABLES EN OCCITANIE (ECLR)

Votre relais en région



Le réseau ECLR favorise le déploiement des projets citoyens et participatifs d'énergies renouvelables, en proposant à toutes les étapes d'un projet, une série d'outils méthodologiques, un accompagnement personnalisé et la mise en relation avec la communauté régionale de porteurs et les acteurs concernés (collectivités, citoyens, entreprises, agriculteurs, etc...).

- > **Site web** : <http://ec-lr.org>
- > **Mail** : contact@ec-lr.org

ECLR est le relais en région du réseau national des projets citoyens : **Énergie partagée**



Découvrez le guide : «les collectivités territoriales, parties prenantes des projets participatifs et citoyens d'énergie renouvelable» réalisé par Énergie Partagée.

- > **Site web** : <https://energie-partagee.org/les-collectivites-territoriales-parties-prenantes-des-projets-participatifs-et-citoyens-denergie-renouvelable/>



ADEME
Direction Régionale Occitanie
Technoparc 3 - Bât. 9
1202 rue l'Occitane
31670 Labège Cedex
Tél. : 05 62 24 35 36

Site de Montpellier
119 av. Jacques Cartier
CS 29011
34965 Montpellier Cedex 2
Tél. : 04 67 99 89 79

010730

Novembre 2018

EAN 979-1-02971-255-5



9 79102 9712555



www.occitanie.ademe.fr



2 VOILETS
DE LA VERSION
IMPRIMÉE
DE LA PLAQUETTE



ILS L'ONT FAIT



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU GRAND FIGEAC : UN SOUTIEN ACTIF
AUX DYNAMIQUES LOCALES POUR
UN **TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE**



Démarche très fédératrice qui implique toute la population ainsi que les collectivités. Les objectifs sont fixés ensemble et obtenus grâce à un projet et une volonté partagée. »

Fausto ARAQUE,
Maire de Bagnac, 46

<https://celewatt.fr>

L'AGGLOMÉRATION DU GRAND NARBONNE :
MAIN DANS LA MAIN AVEC LE DÉVELOPPEUR
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE **CENTRALE
SOLAIRE**



« *Nous souhaitons développer les retombées économiques des projets issus de la transition énergétique, en créant une coopérative d'investissement solidaire locale gérée par un opérateur local qui participe au développement du territoire, en mobilisant les collectivités, les structures partenaires et les citoyens, de manière vertueuse afin de rassembler les habitants d'un territoire, pour leur proposer une entrée au capital. »*

Isabelle HERPE
Vice présidente Développement durable et Transition écologique
Communauté d'Agglomération
Le Grand Narbonne, 11

<http://www.soleil-participatif-du-narbonnais.fr/>



ILS L'ONT FAIT



LUC-SUR-AUDE :
UNE COMMUNE AUX COMMANDES
DU **PARC SOLAIRE CITOYEN**



Ce projet permet à la collectivité d'apporter de l'animation et de la notoriété pour la commune, vecteur de dialogues et d'échanges constructifs. »

Jean-Claude PONS
Maire de Luc-sur-Aude, 11

<https://123soleil.luc-sur-aude.fr>

L'AGGLOMÉRATION SUD TOULOUSAINE :
UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT
AVEC ICEA POUR ÉQUIPER LES
**BÂTIMENTS PUBLICS D'INSTALLATIONS
PHOTOVOLTAÏQUES**



Faire une action pour la transition énergétique et montrer que les citoyens peuvent investir un projet... »

Gérard BOLET,
Maire de Montbrun-Lauragais, 31
Vice-président du SICOVAL

<http://icea-enr.fr/>